

« CHOC DES SAVOIRS » : NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE !

LE 25 MAI, AVEC LES PARENTS, AVEC LES LYCÉENS, EXIGEONS SON ABROGATION !

Dès maintenant, AG et réunions partout pour préparer les suites si le gouvernement persiste !

La mobilisation contre le choc des savoirs ne faiblit pas. Dans de nombreux départements, les personnels ont répondu à l'appel FNEC FP-FO, CGT Educ'action et SUD Education à « faire de la semaine du 13 mai une semaine d'amplification de toutes (les) mobilisations avec une journée de grève le 14 mai » pour « bloquer le « choc des savoirs » et les mesures qui cassent l'École publique ».

Ainsi, tandis que des réunions (réunions d'établissements, réunions publiques...) et actions diverses avaient lieu dès le 13 mai dans les Bouches-du-Rhône, en Mayenne, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans l'Oise, les personnels se sont mis en grève, se sont rassemblés et / ou ont manifesté, le 14 mai dans l'Ain, dans l'Essonne, en Indre-et-Loire, dans la Haute-Loire, dans le Morbihan, à Paris, dans le Rhône, en Seine-Saint Denis, dans le Tarn-et-Garonne, dans le Val-de-Marne... Les réunions et actions de mobilisation se sont poursuivies les 15, 16 et 17 mai dans l'Ain, en Charente, dans l'Essonne, en Mayenne, dans le Tarn-et-Garonne, dans le Var, dans le Vaucluse...

Le 15 mai, 10 000 élèves, sur les 12 000 que compte l'agglomération rouennaise et ses alentours (Seine-Maritime) étaient absents à l'occasion d'une opération « collège mort » organisée à l'initiative de la FCPE, avec le soutien des syndicats FO, SNES, CGT, SUD et UNSA. Le 16 mai, une opération « collèges déserts » était menée dans une vingtaine de collèges de l'Essonne, avec plus de 90 % d'élèves absents dans nombre d'entre eux.



C'est dans ce contexte que la CGT Educ'action, la FNEC FP-FO, la FSU, le SGEN-CFDT, SUD Éducation et l'UNSA Éducation appellent avec la FCPE, l'APSES (Association des Professeurs de Sciences Économiques et Sociales), et avec les organisations lycéennes FIDL, MNL et USL, à « une grande journée de mobilisation contre le « Choc des savoirs » et pour l'École publique le samedi 25 mai ».

D'ores et déjà, des réunions et assemblées générales, voire de nouvelles actions de mobilisation sont prévues les 21, 22, 23 et 24 mai dans plusieurs départements (la Corrèze, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre-et-Loire, la Manche, l'Oise etc.) dans le cadre, notamment, de la préparation de cette journée de mobilisation.

De même, sans attendre le 25 mai, la résistance s'organise contre la mise en place à marche forcée des groupes de niveau (désormais dits « de besoin »).

Dans l'académie de Créteil, le SNFOLC a décidé, après s'être adressé aux autres organisations syndicales, de déposer un préavis de grève le jeudi 23 mai et d'être présent devant le rectorat à 16h en soutien à « tous les collègues qui, d'une manière ou d'une autre, exprimeront à l'occasion (du webinaire consacré aux professeurs de Français et Mathématiques) leur exigence de retrait des groupes de niveau et du choc des savoirs, leur refus de se laisser diviser entre les enseignants de mathématiques et de français et les autres ».

Au collège Jacques Prévert d'Annecy (Haute-Savoie), après une réunion organisée par le SNFOLC, les collègues de Lettres et de Mathématiques ont décidé de boycotter la formation au « choc des savoirs » sur deux journées banalisées à laquelle ils étaient convoqués en présence de l'inspectrice de Lettres et des chefs d'établissement. Dans un courrier adressé au chef d'établissement et à l'inspectrice ils expliquent : « (...). Nous refusons de nous asseoir autour d'une table pour discuter de comment limiter les dégâts, de comment ruiner notre liberté pédagogique, de comment organiser « correctement » un tri de nos élèves, de comment faire disparaître « sans douleur » les dispositifs existants... ». La première réunion et la venue de l'inspectrice ont été annulées. Une pétition des collègues des autres disciplines en soutien à cette décision a été rédigée et remise au chef d'établissement.

C'est un fait, une même recherche relie les mobilisations de toutes sortes (grèves, opérations « collège mort », rassemblements,

manifestations, pétitions, réunions publiques etc.) menées par les personnels et les parents depuis janvier : la recherche des moyens efficaces pour imposer, élargir, généraliser à tout le pays, le rapport de force qui contraindra le gouvernement à abandonner sa réforme.

D'ores et déjà, une question se pose aux personnels et parents qui préparent la journée de mobilisation du 25 mai : et si les ministres Attal et Belloubet ne renoncent pas à mettre en œuvre le « choc des savoirs », que fait-on ?

Dans cette situation, on entend dire qu'il suffirait désormais d'« appliquer les textes » et d'« investir les conseils d'administration pour utiliser les textes pour faire des groupes qui ne sont pas des groupes de niveau », dans le cadre de l'autonomie des établissements (article R421-2 du Code de l'Éducation).

Qui peut croire sérieusement qu'appliquer les textes permettrait de contrer la réforme ? Outre l'application du Code de l'Éducation, cela impliquerait également de renoncer à exiger l'abrogation des décrets et arrêtés du 15 mars (publiés au BO du 17 mars) et par conséquent l'abandon du « choc des savoirs » contre lequel les personnels et les parents se dressent depuis plusieurs mois.

Qui peut croire sérieusement qu'une telle méthode permettrait de satisfaire les revendications, et qu'il pourrait y avoir une bonne application de la réforme ?

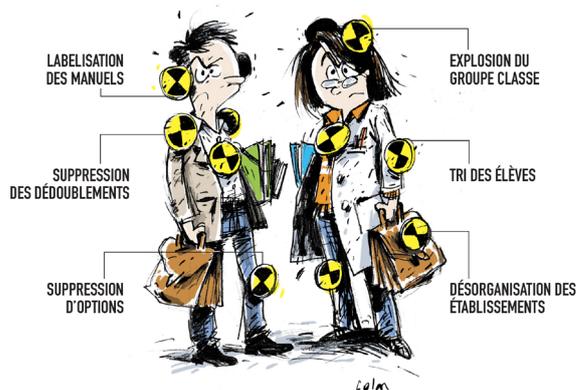
En effet, renvoyer les personnels et les parents à la stricte application des textes et à l'autonomie des établissements, revient d'abord à négliger le fait que le cadre réglementaire donne au chef d'établissement « en qualité de représentant de l'État », le dernier mot concernant « l'emploi des dotations en heures » (décret n°2010-99 du 27 janvier 2010 modifiant l'article R421-9 du Code de l'Éducation). Cela revient ensuite à morceler le rapport de force qui peut être très inégal d'un établissement à l'autre. Dans ces conditions, rien ne peut garantir que l'intervention, dans les CA, même la mieux organisée, suffira à empêcher ou contourner la mise en place des « groupes de besoin » voulus par le ministère.

Par ailleurs, la mise en place de « groupes hétérogènes » en lieu et place de « groupes de niveau » ou « de besoins », ne réglerait nullement les nombreuses dégradations des conditions de travail, des statuts et des missions que cause la réforme, qu'il s'agisse de la suppression de l'heure de Technologie en 6^{ème}, de l'éclatement du groupe classe en Français et Mathématiques, de l'alignement des emplois du temps en barrettes avec toutes les contraintes que cela peut comporter (emplois du temps à trous, etc.), de la

GROUPES DE NIVEAUX



CHOC DES SAVOIRS



suppression des heures de dédoublements dans l'ensemble des disciplines, de la remise en cause de la liberté pédagogique etc. Ces dégradations ne pourront que s'amplifier avec l'application de la réforme aux classes de 4^{ème} et 3^{ème} en 2025.

Pour le SNFOLC, les reculs successifs du ministère, ces derniers mois, sur plusieurs fermetures de CPGE, sur les HSE et IMP, puis sur la fusion des statuts d'AED et d'AESH dans le statut d'ARE (Assistants à la Réussite Éducative), confirment l'isolement et la fébrilité du gouvernement et montrent que la mobilisation des personnels et des parents peut mettre un coup d'arrêt à son plan de liquidation de l'École publique.

Dans ces conditions, soumettre l'issue des mobilisations contre le « choc des savoirs » aux décisions des CA revient à laisser les mains libres au gouvernement.

Le SNFOLC considère au contraire que si au soir du 25 mai, le gouvernement n'a pas renoncé à sa réforme, la généralisation du rapport de force pour le contraindre à reculer restera entièrement à l'ordre du jour. Par conséquent, le SNFOLC appelle à se réunir partout, sans attendre, afin de mettre en discussion tous les moyens efficaces pour empêcher la réforme Attal, y compris la généralisation au plan national, dans toutes les académies, du blocage des établissements par la grève et sa reconduction jusqu'à satisfaction des revendications :

▶ Abrogation des décrets et arrêtés du 17 mars organisant le « choc des savoirs » ;

▶ Annulation des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires, dont près de 700 millions à l'Éducation nationale ;

▶ Annulation des suppressions d'heures, de postes, de classes programmées à la rentrée 2024, maintien et création des heures, postes et classe nécessaires ;

▶ Arrêt / abrogation des contre-réformes qui cassent l'École publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, Pacte enseignant, acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle, réforme des concours d'accès à l'enseignement, déconcentration de la gestion des agrégés...;

▶ Augmentation du point d'indice (10 % tout de suite et rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2000) !